

ATTESTATION DE MONITEURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE YMCA CANADA



Afin d'assurer la conformité aux normes élevées du YMCA en matière d'intervention en conditionnement physique, les moniteurs doivent renouveler leur attestation tous les deux ans. Votre attestation de moniteur de conditionnement physique de YMCA Canada est valide pour une période de deux ans à compter de sa date d'émission.

Exigences de renouvellement

1. Heures de service

Le candidat doit avoir effectué au moins 50 heures d'intervention dans le domaine de l'entraînement individuel et jusqu'à 2 spécialisations en conditionnement physique de groupe ou 75 heures pour 3 à 5 spécialisations et ce, sur une période de 2 ans. Ces heures doivent être documentées (fournir des lettres d'employeurs ou de clients entraînés).

2. Perfectionnement

Le candidat doit avoir participé à des ateliers de formation continue, totalisant seize heures, répartis sur une période de deux ans qui se termine à la date d'expiration du certificat. De ces ateliers, deux ateliers ou six heures doivent avoir été organisés par l'entremise des YMCA du Québec. Les photocopies de l'attestation de participation à l'atelier doivent être présentées lors du renouvellement de votre attestation.

3. Attestation à jour en R.C.R.

Le candidat doit présenter une photocopie de son attestation à jour en R.C.R. au moment de la demande de renouvellement du certificat. Un cours de 4 heures de Cardio-secours est requis.

4. Demande de renouvellement

Afin de renouveler leur(s) certificat(s), les moniteurs doivent présenter une demande au centre des YMCA du Québec où ils ont initialement complété la phase 1.

DEMANDE DE RENOUELEMENT DU(DES) CERTIFICAT(S) DU YMCA

1.

Documents à préparer

- a) Pour la certification en entraînement individuel, le candidat doit fournir une attestation de 50 heures de service pendant les 2 dernières années.
Pour la certification en conditionnement physique de groupe, le candidat doit fournir une attestation de 50 heures de service pour 1 ou 2 spécialisations ou 75 heures de service pour 3 à 5 spécialisations pendant les 2 dernières années.
- b) Photocopies d'attestations de participation à des ateliers de formation continue. Un total de **16 heures** est requis dont **2 ateliers ou 6 heures** offerts par les **YMCA du Québec** et ce, pour l'ensemble de vos certificats à renouveler.
Chacune des conférences annuelles ou des attestations dans le domaine du conditionnement physique = 6 heures, peu importe le nombre d'heures complété.
- c) Photocopie **d'attestation à jour en R.C.R.**
- d) Photocopie du(des) **certificat(s) du YMCA à renouveler** (important pour établir la date du renouvellement).

2.

Envoi des documents

Joindre vos documents, le formulaire de demande de renouvellement et un chèque à l'ordre de : **Les YMCA du Québec**

Frais pour chacun des certificats à renouveler :

	(taxes comprises)
gratuit	Employés à temps plein du Y
5,00 \$	Bénévoles du Y
10,00 \$	Employés à temps partiel du Y
25,00 \$	Autres

Les frais précités peuvent être modifiés sans préavis.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUELEMENT

Nom : _____

Adresse : _____

App. : _____

Ville : _____ Prov. : _____

Code postal : _____

Téléphone : (R) (_____) _____

(T) (_____) _____

Courriel : _____

Centre YMCA où vous avez **initialement complété votre phase 1** :

Certificat(s) à renouveler :

- Conditionnement physique de groupe :**
- Chorégraphie
 - Cyclisme
 - Duo résistance et étirements
 - Aquaforme
- Entraînement individuel**

Signature _____

Date _____

Expédier à : l'attention du(de la) directeur(trice) des programmes du YMCA où vous avez **initialement complété votre phase 1.**

À l'usage du bureau seulement

Date du renouvellement : _____

Date du renouvellement : _____